

**EB9.R16 Les soins médicaux dans leurs rapports avec la santé publique**

Le Conseil Exécutif,

Reconnaissant l'importance de la médecine préventive dans l'organisation des services médicaux destinés à répondre aux besoins sanitaires des populations rurales;

Reconnaissant, d'autre part, la nécessité d'assurer une collaboration d'ordre administratif entre les services de la santé publique et ceux qui assurent les soins médicaux;

Tenant compte de l'article 2 p) de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé;  
Considérant qu'il est nécessaire que les régimes nationaux de sécurité sociale comprennent les soins médicaux,

RECOMMANDE qu'en vue de l'établissement de normes administratives appropriées, la Cinquième Assemblée Mondiale de la Santé considère la possibilité d'autoriser:

- 1) des études, entreprises en commun avec les autres institutions internationales, sur les relations qui doivent exister entre la santé publique, les soins médicaux et la sécurité sociale; et
- 2) la création d'un comité d'experts chargés d'examiner les problèmes que soulève l'organisation rationnelle des soins médicaux et qui se sont posés à des nations où les conditions sociales et économiques sont différentes.

*(Vingt-deuxième séance, 4 février 1952)*